

Commune de Chêne-Bougeries

Postulat proposé au Conseil municipal du 23 juin 2022 par le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries :

« Stop au bout de scotch sur la baignoire trouée »

Exposé des motifs :

La Commune de Chêne-Bougeries est propriétaire des immeuble situés au chemin de Beaumelon n° 2, 4, 6 et à la route Jean-Jacques Rigaud n° 66 – 68 – 70, 72 ; 40 – 42 – 44 – 46 ; 48 – 50 – 52 – 54, 56 – 58 – 60, 62 – 64, soit ceux des parcelles n° 2253, 2256, 2255. Il s'agit du groupe d'immeubles communément appelé « Beaumelon ». Ces immeubles ont tous été construits dans les années cinquante, dans un programme de logements économiques, avec les normes de cette époque, et ne répondent plus aux standards actuellement acceptables. Ils n'ont depuis jamais fait l'objet de rénovation majeur, choix politique, et se retrouvent désormais être en très mauvais état. Un intérieur vétuste, une isolation thermique désastreuse, des problèmes fréquents d'infrastructures, notamment de chauffage, ainsi que des problèmes sonores généraux. Une action de la Commune devient, dans cette situation, urgente.

En parallèle, le groupe PLR avait déposé une motion *pour la construction de petits immeubles intergénérationnels avec des appartements dits « IEPA » (immeubles avec encadrement pour personnes âgées) et des appartements pour familles* qui fut acceptée à la séance ordinaire de Conseil municipal du 11 février 2021. Celle-ci invitait le Conseil administratif à étudier et proposer, un projet de construction de logement avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) dans le cadre d'un projet intergénérationnel incluant également des appartements pour familles, identifier un terrain pour la construction de petits immeubles destinés pour 50% à des IEPA et pour le reste à des appartements familiaux et consulter l'IMAD afin de tenir compte des « directives à l'attention du public et des futurs propriétaires d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées ». Le périmètre de Beaumelon serait idéal pour concrétiser cette motion.

De plus, il est également primordial d'offrir aux locataires actuels une possibilité de continuer à occuper leur logement aux mêmes conditions pendant les travaux par un système de rotation, puis d'être relogés dans les nouveaux locaux à des conditions semblables après la reconstruction.

Cela étant, le groupe PLR est convaincu que la seule solution permettant d'allier tous ces paramètres est une reconstruction totale, et non une rénovation.

Postulat

Considérant,

- Le mauvais état général de ces bâtiments, avec notamment des problèmes de chauffages récurrents et de sérieux problèmes d'isolations (thermique et phonique) ;
- La volonté d'offrir aux locataires actuels une possibilité de continuer à occuper leur logement aux mêmes conditions pendant les travaux par un système de rotation, puis d'être relogés dans les nouveaux locaux à des conditions semblables après la reconstruction ;
- La motion PLR « *pour la construction de petits immeubles intergénérationnels avec des appartements dits « IEPA » (immeubles avec encadrement pour personnes âgées) et des appartements pour familles* » acceptée à la séance ordinaire de Conseil municipal du 11 février 2021 ;

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif :

- D'étudier la mise en place d'un projet de démolition et reconstruction des immeubles précités, dit « Beaumelon » :
 - En y intégrant la concrétisation de la motion PLR *pour la construction de petits immeubles intergénérationnels avec des appartements dits « IEPA » (immeubles avec encadrement pour personnes âgées) et des appartements pour familles* acceptée à la séance ordinaire de Conseil municipal du 11 février 2021 ;
 - En étant attentif à la situation des locataires pendant et après la reconstruction.
- De présenter son rapport écrit dans les trois mois au Conseil municipal conformément à l'article 35 du Règlement dudit Conseil.

Avec l'espoir que ce postulat soit accueilli favorablement par les Conseillères et Conseillers municipaux présents,

Pour le Groupe PLR :